

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires  
Financières

F6

### Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

#### Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed CHICHI, Yasmine ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Richard MERRA, Aurélie REMACLE, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

#### Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

#### Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

#### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

### Exercice 2022 - Affectation du résultat du Compte Administratif 2021 du budget annexe du cinéma Jean Vigo

Le Conseil,

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître

Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement : 250 896,62 €,

Un solde d'exécution (positif) de la section d'investissement : 44 404,98 €

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses à hauteur de 6 820,49 €,

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement,

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement,

Considérant notamment la nécessité d'un remplacement rapide du matériel de projection de la salle n°1 du cinéma Jean Vigo,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

## DELIBERE

**Article 1** : Affecte le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 :

- d'une part en réserve afin de couvrir les besoins nouveaux de la section d'investissement
- d'autre part, en report de fonctionnement

Ligne 1068 : 67 415,51 € - Excédent de fonctionnement capitalisé  
Ligne R002 : 183 481,11 € - Résultat de fonctionnement reporté  
Ligne R001 : 44 404,98 € - résultat d'investissement reporté (excédent)

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 4/10/2022

Affiché le 20/10/2022

Exécutoire le 20/10/2022



Le Maire  
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le  
Le 6 octobre 2022